



COMMUNE DE SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2013

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 30 avril 2013, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Conformément à l'article L.2121-25, le compte rendu de la séance a été affiché en Mairie le 15 mai 2013.

Présents : T.BORDOT – H.LEROY – E.DOUCET – J.JOAQUIM – A.SCHEIFLER – L.LARRIERE

F.DUBOIS – C.GALLAIRE – D.GENCI— J.MORLAT– P.VERNIER – S.LARUE
E.DAVAL – N.GRANDJEAN

Procurations : JP.MILLEROT à A.SCHEIFLER – M.NURDIN à E.DOUCET – R.DUPAIN à L.LARRIERE – M.KUHN à E.DAVAL

Absents : Y.AJOUAOU – JF.AZOU – JDMOUTON – M.C MUNIER -M.LAMI – R.SAIM – M.SABER – C.SIMOES

Nombre de membres en exercice : 26

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Arlette SCHEIFLER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DECISIONS MUNICIPALES

PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION DU 31 MARS 2010 (N°2010-40) PAR LAQUELLE LE CONSEIL MUNICIPAL A DELEGUE A MONSIEUR LE MAIRE CERTAINES ATTRIBUTIONS

– Décision municipale n°2013-51 Eclairage de Noël : achat de luminaires

Par décision en date du 16 avril 2013, Monsieur le Maire a procédé à l'acquisition de diverses luminaires en led (frises, guirlandes, rideaux) pour un montant de **12 338.08 €HT** soit 14 756,34 €TTC.

Le fournisseur est l'entreprise RUBIN LACAQUE dont le siège social est situé 42 rue CARNOT BP 39 90300 VALDOIE.

– Décision municipale n°2013-52 Démolition d'un immeuble rue de la vanne

C'est l'entreprise TISSERAND (4 bis Av. J.PARISOT, 70800 MAGNONCOURT) qui a été désignée le 23 avril 2013 pour procéder à la démolition de deux maisons rue de la vanne à Saint-Loup-Sur-Semouse pour un montant de **11 490,00 €HT** soit 13 742,04 €TTC.

– Décision municipale n°2013-53 Réparation sur le réseau fibre optique

Monsieur le Maire a mandaté le 13 avril 2013 la société IRIS (142 rue du maréchal OUDINOT à NANCY) pour procéder à diverses réparations sur le réseau de fibre optique de la Commune pour un montant de **828,00 €HT** soit 990,29 €TTC.

– Décision municipale n°2013-54 Fourniture et pose d'une porte de secours à la salle ROBERT rue PASTEUR

L'EURL ROBERT CHAMAGNE a été désignée le 23 avril 2013 pour installer une porte de secours dans la salle ROBERT pour un montant de 2042,20 €HT soit 2442,47 €TTC.

– Décision municipale n°2013-55 Investissements sylvicoles 2013

L'ONF a été mandatée le 23 avril 2013 pour réaliser divers investissements dans les parcelles 13, 17, 24 et 51, 56 et 66 (dépressage et régénération naturelle avec entretien de cloisonnements) pour un montant de 15 620,00 €HT.

– Décision municipale n°2013-56 Eclairage public de la maison médicale

Par décision en date du 23 avril 2013, Monsieur le Maire a procédé à l'acquisition de 5 mâts d'éclairage public afin de les implanter rue de la république. Le fournisseur désigné est l'entreprise RUBIN LACAQUE dont le siège social est situé 42 rue CARNOT BP 39 90300 VALDOIE. Le coût de cette acquisition est de **8 225,60 €HT** soit 9 837,82 €TTC.

– Décision municipale n°2013-61 Vidéoprotection : mise en place de 4 projecteurs infrarouge

La SARL IRIS (142 rue du maréchal OUDINOT 54 000 NANCY) a été désignée le 2 mai 2013 pour implanter 4 projecteurs infra-rouge sur les caméras fixes de vidéoprotection implantées aux différentes entrées de ville de la Commune pour un montant de **3 548,00 €HT** soit 4 243,41 €TTC.

Décision municipale n°2013-62 Aménagement de l'accueil en mairie : divers compléments

Le 7 mai 2013, ont été commandés à M. Jean-Louis LABACHE (37 rue Fontaine anneau 70320 CORBENAY) afin d'équiper le futur accueil de la mairie 6 tiroirs sur coulisses, un meuble en mélaminé muni de portes intérieures ainsi que des tablettes intermédiaires ajustées et fixées sur le comptoir d'accueil. Le coût de ces divers compléments est de **1 105,00 €HT** soit 1 321,58 €TTC.

RAPPORTS SOUMIS A L'ASSEMBLEE

– Délibération n°2013-57 : Approbation du compte-rendu de la séance du 9 avril 2013.

Il est proposé au Conseil d'approuver le compte-rendu de la séance du 9 avril 2013. Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2013-58 : Participation de la commune à la liaison Montdoré-Saint-Loup-Sur-Semouse pour l'année 2012.

Le Conseil doit se prononcer sur la participation de la commune à la liaison Montdoré-Saint-Loup-Sur-Semouse au titre de l'année 2012 qui s'élève à 42,05 € TTC. Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2013-59 : Convention avec le SDIS 70 .

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours afin de permettre l'installation dans les greniers de la mairie d'un appareil radioélectrique d'alerte des personnels du SDIS ainsi qu'une antenne radioélectrique. La convention serait consentie à titre gratuit pour la durée nécessaire aux besoins opérationnels du SDIS 70. Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2013-60 : Modification des rythmes scolaires.

La Commune ayant décidé de mettre en place un nouveau rythme scolaire dès la rentrée de septembre 2013, le Conseil a pris connaissance des différentes orientations que souhaitent donner la Commune pour la mise en place de cette réforme (cf document de présentation). Cette délibération n'a pas fait l'objet d'un vote, la décision d'appliquer ou de reporter cette réforme des rythmes scolaires n'incombant pas à l'Assemblée délibérante.

Le Maire,

Thierry BORDOT



La secrétaire de séance,

Arlette SCHEIFLER

